

modestes. L'éducateur, en notre pays, se voit le plus souvent dans l'impossibilité de se procurer les joies pures et chrétiennes d'un foyer domestique.

La triste peinture que nous venons de faire de la situation de l'instituteur laïque dans la plus ancienne province de la Confédération est absolument vraie. C'est avec connaissance de cause que nous nous servons aujourd'hui d'un aussi sombre pinceau.

Donc, pour faire de l'enseignement une carrière véritable, il faut payer généreusement ceux qui se dévouent à l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Mais il faut aussi avoir le soin de bien choisir ces fonctionnaires ; qu'ils soient avant tout suffisamment qualifiés sous le triple rapport *religieux, scientifique, et pédagogique*.

Mais pour atteindre ce but, quel moyen faut-il prendre ?—1. Protéger et aider de préférence les maîtres formés dans les écoles normales, et les instituteurs de mérite qui ont obtenu leur brevet d'un bureau d'examineurs ;

2. Réformer le programme des bureaux d'examineurs et en rendre plus sévères les examens, de manière que les portes du professorat ne soient pas ouvertes à deux battants à tous ces